

"NOUVELLE HYDRAULIQUE SOCIETE D'ETUDES ET DE FABRICATION D'APPAREILLAGES HYDRAULIQUES"

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : POLE ECONOMIQUE - 80 rue de la Méridienne
La Garde 48200 ALBARET STE MARIE
320 990 880 RCS MENDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE QUINZE JUILLET,
APRES SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION,**

Les associés de la Société "NOUVELLE HYDRAULIQUE SOCIETE D'ETUDES ET DE FABRICATION D'APPAREILLAGES HYDRAULIQUES" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présentes :

La société ABAXYS,titulaire de 32 100 actions ordinaires en pleine propriété
Représentée aux présentes par Monsieur Stéphane ROBERT son Président,
La Société APORIA Initiatives, ,titulaire de 32 100 actions ordinaires en pleine propriété
Représentée aux présentes par Monsieur Fabien ROBERT son Président,

Total des actions des associés présents : 64 200 actions sur les 64 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par la société ABAXYS, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'une nouvelle Directrice Générale,
- Modification de la durée de la Société,
- Modification de l'affectation du résultat,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

SR FR

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société BLR FINANCE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

**La société ABAXYS,
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros,
Dont le siège social est Espouzolles, 48200 SAINT CHELY D'APCHER,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 105 264 931,
Représentée par Monsieur Stéphane ROBERT, Président.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvelle Directrice Générale, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

**La société APORIA Initiatives,
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros,
Dont le siège social est 14 route de la Méridienne – Mazeirac , 48200 RIMEIZE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 105 184 592,
Représentée par Fabien ROBERT, Président.**

Conformément aux dispositions des statuts, la société APORIA Initiatives disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société APORIA Initiatives aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et constaté que la durée de la Société arrivait à expiration le 18 Février 2041, décide de la proroger de SOIXANTE QUINZE (75) années, soit jusqu'au 18 Février 2116.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

Article 5 - Durée

"La durée de la Société fixée initialement à 60 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS et expirant le 18/02/2041 a été prorogée de 75 ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2026 et expirera le 18 février 2116 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide que la répartition entre les associés des bénéfices distribuables mis en distribution puisse s'effectuer en retenant une

SR FR

base de répartition autre que proportionnelle aux apports des associés dans le capital social, à la condition toutefois que cette répartition ne prive pas un ou plusieurs associés de tout droit au bénéfice.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'ajouter un paragraphe à l'article 24 des statuts de la manière suivante :

Article 24 – Affectation des résultats

[...]

"Les bénéfices distribués sont répartis entre tous les associés proportionnellement à leurs parts dans le capital social. Toutefois, les associés peuvent décider à l'unanimité d'une répartition différente. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

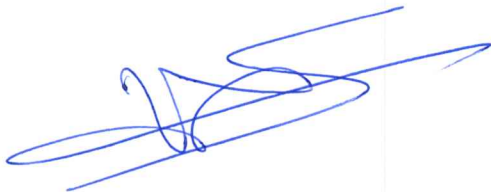
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Société ABAXYS

Représentée par Stéphane ROBERT

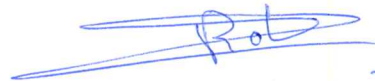
*Bon pour acceptation des
fonctions de présidente.*



La Société APORIA Initiatives

Représentée par Fabien ROBERT

*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directrice Générale*



*Bon Pour démission
de Fonction de Présidence
Pour BER Finance
Laurat Robert*

